



# Contrat de Relance et Transition Ecologique de la Communauté de communes MACS

## Le diagnostic

Frédéric Haas

06 99 17 03 83

# Sommaire général

Les attentes de l'ANCT et du Ministère	Page 3
Le périmètre d'étude	Page 5
<b>Le diagnostic</b>	Page 6
- Le bilan écologique du territoire	Page 8
- L'étude des documents de planification	Page 32



# Les attendus de l'ANCT et du Ministère

## En matière de diagnostic ...

Les attentes relèvent, selon ma lecture, de 2 ordres :

### BILAN ECOLOGIQUE du territoire

« Elaborer un **état des lieux écologique du territoire**, complet et partagé. Il permettra de dégager les **forces et faiblesses** du territoire sur le plan écologique (biodiversité, mobilité, énergie et climat...) qui sont à mettre en perspective avec les priorités stratégiques du territoire ».

« Le diagnostic synthétise **les principales caractéristiques** du territoire et **les enjeux** auxquels le contrat de relance et de transition écologique répondra ».

« Il prend en compte **son histoire, ses forces, ses faiblesses et ses opportunités**, la géographie de ses acteurs locaux, **son potentiel** économique, mais aussi **ses dépendances, ses menaces et ses vulnérabilités** ».

« Le diagnostic s'appuiera en tant que de besoin **sur les travaux déjà réalisés** par les collectivités territoriales (SCOT, PLUI, PCAET, PAT...) ».

### ETUDE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION au prisme de la transition écologique

« Un **bilan des démarches stratégiques** engagées (les stratégies écologiques, économiques et sociales existantes aux différents niveaux territoriaux, et les contractualisations passées) ».

« Un recensement et une capitalisation de toutes les contractualisations, l'identification d'initiatives structurantes, publiques comme privées, sur le territoire ».

« Compléter ou actualiser le projet de territoire, en particulier pour le mettre en cohérence avec les ambitions de transition écologique ou élargir le champ des politiques publiques concernées ».

## ... et en matière de stratégie

Il est évoqué les ambitions suivantes :

« Définir une vision partagée et cohérente du territoire concourant à la transition écologique et à la cohésion territoriale, et qui pourra évoluer et être complétée au cours des six prochaines années ».

« Les axes stratégiques correspondent à la manière dont le territoire se saisit des politiques publiques nationales au regard de ses priorités, avec une approche transversale et intégratrice des enjeux. »

« Ils sont à la rencontre des **priorités du territoire**, des **grandes transformations** à l'œuvre dans notre société (numérique, écologique, démographique et économique...), du **plan de relance**, des **objectifs transversaux de transition écologique et de cohésion territoriale** ».

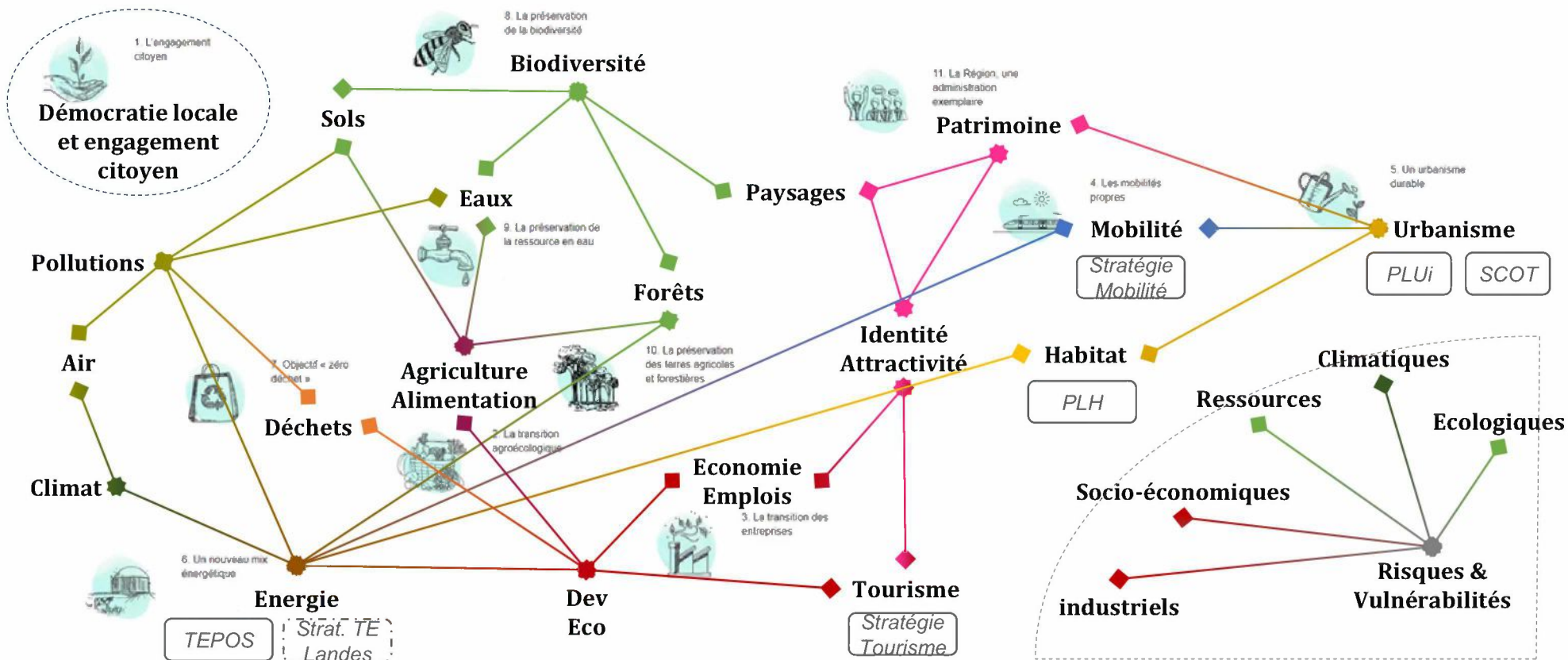
Extraits des pages « Contrat de relance et transition écologique » du site de l'ANCT : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte> et du support du webinaire d'AMORCE d'information sur les CRTE du 19 janvier 2021.

Le CRTE devra aussi comporter, dans sa version finale, un programme d'actions. Chaque action devra intégrer une évaluation d'impacts ex ante.

# Le périmètre d'étude

« Une attention particulière sera portée à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire. Les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables seront prises en compte. »  
ANCT.

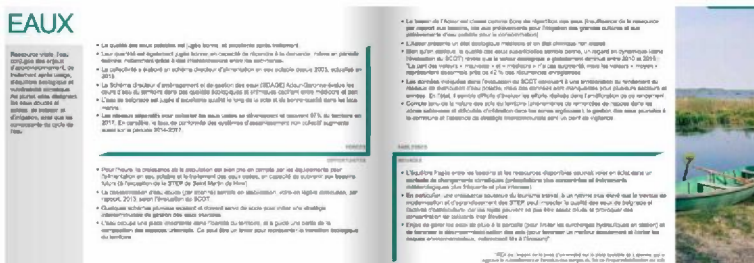
Le périmètre et les frontières de la transition écologique sont floues et poreuses, comme l'ont souvent éprouvés les PCAET. La transition écologique est par essence systémique, c'est-à-dire que ses enjeux s'interpénètrent, et qu'on ne peut agir sur un domaine d'action publique sans influencer les autres, et vice versa. Il est proposé de représenter les 12 thématiques identifiées comme cadre analytique dans le schéma ci-dessus. Les 11 ambitions de la Feuille de route NeoTerra s'y inscrivent spontanément.



# Le diagnostic

# Introduction

- L'objectif du diagnostic est de faire ressortir les enjeux-clés pour la transition écologique du territoire, afin de les intégrer ensuite à la stratégie.
- Il a été préconisé par l'ANCT de suivre une méthode analytique et synthétique des documents existants à l'échelle du territoire.
- Le bilan écologique interroge selon une entrée thématique les caractéristiques du territoire et l'action publique récente, pour en distinguer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces. Il est structuré en doubles pages -à quelques exceptions-, pour en faciliter la lecture.



# CHIFFRES-CLES

## Quelques milliers

Le nombre de pages lues pour réaliser cette étude.

12

Le nombre de thématiques relatives à la transition écologique au regard desquels les documents ont été étudiés

7

Liste des documents stratégiques du territoire intégrés à l'étude : SCOT, PLUi, PLH, TEPOS, Stratégie mobilité, Stratégie Tourisme, NéoTerra.

- L'étude des documents de planification se veut complémentaire, avec une entrée par document, pour en faire ressortir les qualités et points de vigilance ou d'amélioration, du point de vue de la transition écologique.



4

Le critères d'évaluation, selon l'approche Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

# Partie 1

## Bilan écologique du territoire

L'énergie .....	page 9
La mobilité .....	page 11
L'habitat .....	page 15
L'économie et l'emploi .....	page 17
L'agriculture et l'alimentation .....	page 19
La biodiversité et les forêts .....	page 21
Les eaux .....	page 23
Les paysages, le patrimoine, l'identité .....	page 25
Les risques et vulnérabilités .....	page 27
Les déchets et l'économie circulaire .....	page 29
L'air et le climat .....	page 30
L'engagement citoyen .....	page 31



# ENERGIE

Cette thématique englobe la consommation d'énergie, les ressources énergétiques et la production d'énergie renouvelable et de récupération (ENR-R).

- Le territoire s'est engagé dès 2014 dans une démarche TEPOS et s'inscrit dans une approche Négawatt en accordant une place importante dans sa stratégie aux enjeux de sobriété et d'efficacité énergétique.
- Pour concrétiser ses ambitions, la collectivité a créé la plateforme de rénovation énergétique RénoMACS et une SEM « MACS Energies » d'investissement dans les énergies renouvelables
- La couverture des consommations énergétiques par les énergies renouvelables est passée de 10% en 2012 (169 GWh, PLUi) à 19,3% en 2019 (390GWh, Axceleo).
- La production d'énergie renouvelable est en forte progression depuis 2017, portée par les bioénergies et dans une moindre mesure le solaire photovoltaïque.
- Le territoire couvre d'ores et déjà 33,8% de ses besoins de chaleur par les énergies renouvelables, par rapport à l'objectif national de 38% en 2030.
- Le territoire bénéficie de multiples ressources énergétiques renouvelables: biomasse, ensoleillement, géothermie de surface, énergies marines;
- La production d'énergie renouvelable est fortement dépendante de la production (de biométhane) par une installation (unité de méthanisation Biogasconha de Fonroche), à hauteur de 118 GWh/an (soit 30% du total des ENR)
- 1 station d'avitaillement bioGNV à Saint Vincent de Tyrosse + projet d'installation d'une 2<sup>e</sup> installation à Bénese-Marmne (à proximité de nombreux potentiels utilisateurs). Plan de conversion des bus Translandes.

FORCES

OPPORTUNITES

- Le territoire dispose d'un potentiel de ressource suffisant pour viser l'autonomie énergétique à horizon 2050. Selon le scénario volontariste d'Axceleo, il est possible de couvrir 43,9% des besoins énergétiques du territoire en 2030 en mettant l'accent sur quelques filières ciblées : solaire thermique, réseau de chaleur géothermique et bois, solaire photovoltaïque, biométhane
- Etude et plan de conversion des véhicules de la collectivité au bioGNV du biométhane (entretien des voiries,). Le SITCOM s'est engagé dans la conversion de ses bennes à ordures ménagères.

- Globalement, les consommations d'énergie par habitant ne semblent pas en diminution depuis 2014, en dépit de l'engagement fort de la collectivité, rappelé dans chaque document stratégique (SCOT, PLUi, TEPOS, NéoTerra).
- Le territoire ne pourra pas compter sur son faible potentiel éolien, du fait de contraintes patrimoniales et naturelles, pour couvrir ses besoins en électricité.
- Une partie de l'électricité dans l'UVE correspond à une énergie de récupération plus que renouvelable, liée à la valorisation des déchets.

## FAIBLESSES

### MENACES

- Comme la plupart des territoires, MACS est dans une situation de dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur, surtout pour l'électricité (25% des consommations, 16% de couverture par des ENR) et les carburants (le transport interne représente 27% des consommations, très peu couvertes par l'électricité, et la mobilisation actuelle de 76% du gisement de biogaz laisse peu de marges pour produire du bioGNV sur le territoire).
- A l'exception de la chaleur renouvelable, le scénario tendanciel (Axceleo 2019) ne permet pas de répondre aux objectifs fixés à l'échelle nationale à horizon 2030 en matière de couverture des besoins énergétiques.
  - Couverture totale ENR : 25% en tendanciel, vs. objectif national de 33%
  - Electricité ENR : 37,6% en tendanciel, vs. objectif national de 40%
  - Gaz ENR : 2% en tendanciel, vs. objectif national de 10%
  - Chaleur ENR : 53,7% en tendanciel, vs objectif national de 40%
- Le territoire doit fournir des efforts supplémentaires dans le cadre de sa stratégie TEPOS pour espérer atteindre son ambition d'autonomie énergétique à horizon 2050.



# MOBILITE

Cette thématique se situe à la croisée de nombreuses politiques publiques et au cœur des enjeux de transition écologique.

Le foisonnement d'informations conduit à traiter le sujet en 4 pages plutôt que 2.

- VELO : Une géographie –plate- favorable aux mobilités vélo. La collectivité a engagé le projet Vely, schéma directeur des mobilités douces. En 2017-2018, les travaux engagés ont permis de faire passer le réseau cyclable d'environ 70 à 100km, soit +42%.
- TRAIN : Une infrastructure ferroviaire adaptée pour les déplacements du quotidien : connexion aux villes voisines du territoire et aux gares TGV de Bayonne et Dax, 5 gares TER, une infrastructure de jugée de bonne qualité, au niveau de service correct et au temps de parcours compétitif.
- BUS : Un réseau plutôt développé pour le type de territoire: 4lignes - dont 2 structurantes avec 1 bus <heure), 9 navettes estivales "plutôt bien fréquentées et appréciées", 20% des habitants situés à moins de 200m d'un arrêt, une desserte du territoire par le réseau XL'R. La fréquentation du service Yégo est en croissance constante depuis son lancement en 2015
- La collectivité a produit une offre intégratrice des solutions mobilités alternatives sous l'appellation et l'outil MobiMACS.
- Impact social de l'offre de transport en commun, pour les publics captifs (jeunes, personnes non-motorisées)
- Conversion des motorisations : 23 IRVE sur le territoire, dont la moitié de recharge rapide en 30mn.

- **GEOGRAPHIE** : La multipolarité du territoire ne facilite pas la concentration de l'offre de mobilités alternatives sur quelques axes structurants. Dans le rapport de justification des choix du PLUI, la collectivité estime que *"la faible densité actuelle et l'éloignement important des pôles générateurs de trafic, des pôles d'emplois et des zones résidentielles ne permet pas pour le moment d'envisager le déploiement d'un réseau de transports collectif efficace, jouant un rôle qui dépasse le simple service public"*.
- **URBANISME** : L'éloignements des zones urbaines à vocation économique et commerciale majeures (en bordure d'axes routiers et en périphérie des bourgs-centres) par rapport aux zones résidentielles induit des déplacements pendulaires multiples et une dépendance à la voiture. La poursuite d'une politique de zonage fonctionnel (notamment la création du parc d'activités Atlantisud en 2010-2015, 33 ha), est fortement génératrice de nouveaux déplacements, en contradiction avec la nécessité de réduire les déplacements polluants.  
Il manque des aménagements "basiques" pour les mobilités douces, notamment des trottoirs pour rejoindre les centre-bourgs, selon les résultats de l'enquête PLUI.
- **AUTOMOBILE** : Une très forte dépendance à la voiture : entre 78% et 90%\* des déplacements du quotidien sont effectués en voiture, alors que 81% des déplacements sont internes au territoire et 79% ont une distance inférieure à 7 km. Comme généralement en France, le budget mensuel pour l'utilisation de la voiture est sous-estimé par les ménages (questionnaire mobilité).
- **COVOITURAGE** : L'enquête mobilité révèle une certaine méconnaissance des aires de covoiturage, et un engouement modéré pour cette pratique (selon 30% des répondants, aucune mesure incitative ne les influencerait à pratiquer le covoiturage). Rézopouce est aussi très peu utilisé.
- **BUS** : Le réseau de bus présente des faiblesses: temps de parcours peu compétitifs, niveau d'offre faible sur une majorité de lignes. Aujourd'hui l'offre ne remplit pas l'objectif fixé de *"capter les actifs sur les principaux flux domicile-travail"* : seuls 1% des déplacements pendulaires se font en TC (83% en voiture). Un doute subsiste sur l'adéquation de l'offre de TC avec les besoins des habitants, car seuls les publics captifs (mineurs scolaires, non-motorisés) utilisent le TC, selon le rapport du délégataire Translandes 2018. Les actifs et retraités n'y ont qu'un très faible recours.
- **TAD** : Un échec du service de Transport à la Demande, par manque de communication, en comparaison d'autres territoires.
- **VELO** : 80% des répondants possèdent un ou plusieurs vélos... mais ceux-ci sont utilisés pour seulement 2% des déplacements : Les pistes cyclables actuelles ont été conçues pour les touristes et non pour les citoyens du territoire.
- **TRAIN** : l'absence de parkings adaptés pour certaines gares freine l'intermodalité.



- **TRAJETS PENDULAIRES** : 2/3 des actifs travaillent sur le territoire de MACS : une proportion plutôt élevée pour un territoire à dominante rurale et sans pôle d'attractivité central. 71% des déplacements domicile-travail sont inférieurs à 7km (il serait intéressant d'affiner ces chiffres avec une distance < 3km). En outre, le télétravail et la fibre optique sont des opportunités de réduction du nombre de déplacements professionnels.
- **SOCIOLOGIE** : Selon l'enquête mobilité, 88% des répondants souhaitent réduire l'empreinte environnementale de leurs déplacements, et 84% pensent pertinent de limiter l'implantation de zones d'activités ou commerciales en périphérie et de redynamiser les centres-bourgs.
- **AUTOMOBILE** : La circulation automobile compliquée en période estivale (selon 73% des répondants) est un levier pour suggérer d'autres mobilités. L'attractivité du territoire (touristique comme résidentielle), très forte, ne serait pas atteinte par une politique contraignante vis-à-vis de la voiture individuelle. Les études touristiques révèlent en outre une attente d' "éco-mobilité touristique ».
- **COVOITURAGE** : Un potentiel d'amélioration et d'optimisation des outils : mise en visibilité des aires, emplacements adaptés aux usages, communication et mise en réseau les usagers (notamment sur Rézopouce), réflexion sur des aménagements dédiés (voies et places) et des incitations financières (politique employeur et tarifs préférentiels sur l'A63).
- **TRAIN** : Un potentiel de croissance pour les déplacements ferroviaires, sous condition de valorisation (tarifs préférentiels, horaires, information) et d'aménagement favorable (parking, cheminements doux). Il y a un potentiel de développement de la fréquentation des lignes TER vers les gares autres que Saint-Vincent, qui concentre aujourd'hui 74% de la fréquentation.
- **BUS** : Un potentiel (à étudier, mais souhaité par 35% des répondants) de croissance de l'usage des TC en se focalisant sur une approche usager (augmenter fortement les fréquences et la ponctualité là où se situe l'essentiel du potentiel de voyageurs) et des aménagements (voies en site propre, arrêts visibles et abrités, parc relais), en particulier sur un axe Seignosse - Hossegor - Capbreton – Labenne.
- **VELO** : Un très fort potentiel de développement en convertissant l'usage loisirs. Le vélo fait partie de l'imaginaire touristique du territoire, et la collectivité peut capitaliser sur les parcours Eurovélo. Les attentes pour augmenter l'usage du vélo sont claires et partagées : des aménagements sécurisants dans et entre les communes, avant de penser les services associés à l'écosystème vélo. Comme le note l'évaluation du SCOT, le territoire bénéficiera dans les prochaines années de "l'avènement de l'assistance électrique, (qui) catalyse de plus en plus le recours à un usage quotidien du vélo".
- **BioGNV** : le territoire peut profiter de l'unité Biogasconha pour créer une station d'avitaillement bioGNV.

- **AUTOMOBILE** : En dépit du déploiement des services MobiMACS, l'usage de la voiture individuelle ne faiblit pas. Les points durs de congestion risquent par conséquent de s'amplifier (croissance démographique, extension urbaine, lente évolution du réseau viaire)
- **BUS** : La fréquentation du service Yégo est équivalente pendant les 2 mois d'été (juillet-août) aux 10 autres mois de l'année. Il existe un risque potentiel (probablement faible), dans le cas d'une approche de rationalisation économique du service, de réduire le service public à un service touristique.
- **SOCIOLOGIE** : Un attachement fort à la voiture individuelle : Seule une minorité des répondants émet le souhait de changer de mode de déplacement principal (46%) ou une très courte majorité est favorable à la création de zones 30, 20 ou piétonnes (53%).
- **POLITIQUE** : Un risque de désinvestissement des élus existe, du fait du faible succès des projets et investissements récents dans les dispositifs de mobilité alternative.
- **TOURISME** : L'omniprésence de la voiture peut entacher l'image touristique du territoire, dans un contexte d'essor d'un tourisme durable
- **MOTORISATIONS** : Un faible potentiel de développement du biométhane et bioGNV pour accompagner une stratégie de conversion des motorisations vers le gaz.



# HABITAT

Dans ce domaine, la mixité sociale n'est pas étudiée : bien qu'elle puisse être considérée comme un critère pertinent pour évaluer la résilience du territoire, ce paramètre nous a semblé n'avoir une influence qu'indirecte, et certains choix de périmètre étaient nécessaires pour conserver une lecture synthétique.

- La densité de population (93,3 hab/km<sup>2</sup>) est deux fois supérieure à celle du département (41 hab/km<sup>2</sup>), signe que l'étalement urbain de l'habitat résidentiel n'est pas dans une situation si critique.
- La rénovation de l'habitat est déjà au cœur de la stratégie de transition énergétique du territoire, grâce à son programme TEPOS et son PLH. Le programme TEPOS ancre la sobriété énergétique de l'habitat parmi ses premières actions et conjuguent les trois leviers-clés : animation-sensibilisation, accompagnement technique et financier (PTRE RénoMACS), et mobilisation-formation des artisans (dispositif DOREMI, non-inscrit au programme TEPOS mais engagé depuis).
- L'ambition du PLH de produire 21,5% de logements locatifs sociaux est dépassée selon le bilan 2016-2018 : taux de 24%.

FORCES

OPPORTUNITES

- La présence majoritaire de maisons individuelles est un atout, dans le sens où celles-ci sont plus facilement rénovables que les logements collectifs en immeubles. Au total, elles représentent 81% du gisement d'économie d'énergie.  
En outre, il est possible, parmi le gisement de logements, de cibler un parc restreint de logements (<5000 unités) avec un fort effet levier sur la diminution de consommations énergétiques: les logements individuels, construits avant 1974, en résidence principale, chauffés à l'énergie fossile.
- Un signal-faible concernant le basculement des résidences secondaires vers des résidences permanentes, en lien avec l'amorce d'un exode urbain à l'échelle nationale.

- Le nombre de résidences secondaires est pratiquement égal au parc de résidences principales -bien que la part du parc de résidences secondaires se soit stabilisée : encore 24% de création de résidences secondaires parmi les constructions de la période 2010-2015.
- Les prix du foncier sur le littoral ont rejoint ceux très élevés de la côte basque (3500 à 4000€/m<sup>2</sup> en moyenne), bien supérieurs à la moyenne départementale (2100 à 2400€/m<sup>2</sup>). Les écarts se creusent au sein du territoire, mettant en péril l'équilibre social de l'habitat pour les actifs du territoire.
- La part des logements locatifs sociaux sur le territoire est faible (26%), ce qui accroît les inégalités spatiales dans un contexte de tension sur le marché immobilier (forte demande locative sociale, poids des locations saisonnières, pression foncière).
- Les logements sont en moyenne plutôt spacieux (69% de T4 ou+ en 2015), par rapport à la taille des ménages (2,2 personnes par ménage en 2013, tendance en baisse), traduisant une culture d'un habitat extensif.
- Le territoire compte encore une part importante de logements chauffés au fioul (12%).

## FAIBLESSES

### MENACES

- Les caractéristiques du parc de logements sont plutôt un frein à leur rénovation : au-delà du « parcible » évoqué ci-contre pour amorcer une politique de rénovation de l'habitat, le reste du parc risque d'être plus difficilement mobilisable : le nombre de logements récents est proportionnellement plus important qu'à l'échelle départementale, et une grande partie du parc est composée de résidences secondaires (56% des logements).
- L'attrait touristique et la pression foncière induite constituent un obstacle pour l'installation de jeunes ménages, sociologiquement plus prédisposés à des travaux de rénovation énergétique.





# ECONOMIE & EMPLOIS

Le domaine « économie » n'est pas simple à traiter dans ce genre d'étude. Il recouvre de multiples enjeux, dont plusieurs sont traités (au moins en partie) ailleurs : l'habitat, la mobilité, l'agriculture, le tourisme...

Demeure la question centrale des emplois de la transition écologique. Les documents stratégiques l'abordent peu, et il est difficile en l'état si la collectivité prépare les emplois de demain qui feront la transition écologique: artisanat, agriculture, services à la personne, entretien-réparation, économie sociale, etc.

- Une géographie favorable au développement économique : plat, ouvert vers l'extérieur, traversé par des corridors de circulation (train, autoroute).
- L'économie est dynamique, le territoire compte plus d'entreprises que la moyenne départementale (il rassemble 19% de ses entreprises pour 15% de sa population).
- Le territoire jouit d'une très bonne attractivité, qui se traduit par un solde migratoire fortement positif, (2%) supérieur à une moyenne départementale déjà élevée (1,3%),
- Le territoire est pourvoyeur d'emplois pour ses habitants : 0,86 emploi local pour 1 actif résident, et les 2/3 des actifs travaillent sur leur territoire de résidence.
- L'emploi est relativement bien réparti sur l'ensemble du territoire avec seulement 3 communes recensant moins de 200 emplois.
- L'activité touristique est fortement génératrice de retombées économiques : 2 millions d'euros de taxes de séjour pour les communes, 400 Millions d'euros de chiffre d'affaires généré sur le territoire.

FORCES

OPPORTUNITES

- La collectivité a inscrit dans le cadre de son SCOT le développement de l'économie résidentielle comme un des piliers de son développement économique. Celle-ci peut réduire la dépendance socio-économique à l'extérieur et accroître la résilience du territoire, à la condition de représenter la diversité des besoins des habitants, y compris dans les domaines stratégiques de l'approvisionnement alimentaire et en biens de première nécessité.
- Un secteur touristique historique et dynamique, socle pour imaginer un tourisme durable. Le territoire dispose de ressources et d'atouts pour développer des filières agritourisme, cyclotourisme, nature, patrimoine, bien-être, selon une méthode fondée sur l'écologie. En particulier, la filière vélo-itinérance peut capitaliser sur les itinéraires cyclables internationaux et la voie de Saint-Jacques de Compostelle pour développer des offres éco-touristiques.

- L'économie du territoire dépend de l'activité touristique : le taux de fonction touristique est particulièrement élevé (rapport entre le nombre de lits touristiques et le nombre d'habitants) : 304%, à comparer au taux départemental de 106% et au taux national de 33%. Le territoire concentre 45% de la capacité d'accueil du département. De plus, cette activité est en grande majorité orientée vers la filière littoral-balnéaire, qui réunit l'essentiel de l'offre et des revenus générés.
- Le développement des activités économiques dans les zones d'activités se concentre désormais dans le sud du territoire et le long de l'axe autoroutier, au détriment de la moitié nord du territoire.

## FAIBLESSES

### MENACES

- Il existe un risque réel de sur-tourisme saisonnier, induisant de nombreux externalités négatives et un potentiel rejet de la part des habitants.
- A l'opposé, la dépendance à l'activité touristique génère un risque de crise en cas de désaffection touristique. L'observatoire des impacts territoriaux de la crise Covid révèle à ce sujet que les territoires touristiques sont plus particulièrement exposés aux effets de la crise économiques post-Covid, car leurs revenus sont plus corrélés à des facteurs externes\*.
- L'identité touristique "destination nature" peut être compromise par une urbanisation croissante.

\*Lire à ce sujet [l'analyse](#) de l'ADCF



# AGRICULTURE-ALIMENTATION

Le secteur agricole fait l'objet d'une page spécifique car ses enjeux dépassent la simple équation économique, traitant de la capacité du territoire à se nourrir et à nourrir les autres.

*Les productions labellisés ou reconnues : (Label rouge, AOC, IGP) :  
Asperges des sables des Landes, Bœuf de Chalosse, Canard à foie gras du Sud-Ouest, Jambon de Bayonne, Kiwi de l'Adour, Vins du Comté Tolosan, Vins des Landes, Volailles de Gascogne, Volailles des Landes, Volailles du Béarn, Porc du Sud-Ouest .*

- Un port et un marché aux poissons à Capbreton unique dans les Landes
- Un réseau de marchés sur tout le territoire, dont trois marchés de producteurs de pays à Seignosse, Sainte-Marie-de-Gosse et Saint-Geours-de-Maremne
- Le pôle culinaire a initié dès 2012 une politique d'achat en circuit court et de production certifiée agriculture biologique, qui a permis le développement d'une collaboration avec 35 fournisseurs locaux ou labellisés biologique. Cette politique devait être approfondie dans le cadre du programme TEPOS, notamment dans d'autres cuisines du territoire et au travers de groupements d'achat, tout en étant financée par les économies sur le gaspillage alimentaire (?)
- 47 agriculteurs sur 270 vendent aujourd'hui en circuit court.
- Une répartition plutôt équilibrée des types d'élevage présents sur le territoire : bovin 24% (+ bovins lait 7%), volaille 19%, chevaux 18%, canards 13%.
- La production agricole est valorisée sur le territoire, dans les élevages de palmipèdes, volailles et bovins, ainsi que par sa transformation dans l'usine de traitement située à Saint-Vincent-de-Tyrosse.
- Certaines productions du territoire bénéficient de dénominations officielles de qualité (Label rouge, AOC, IGP).

FORCES

OPPORTUNITES

- Le contexte agricole barthais fait office d'exception par rapport au contexte départemental: un système agro- pastoral extensif et une présence plus importante d'élevages bovins.
- Le PLUi entérine parmi ses objectifs de l'axe 2 d' « encourager une agriculture de proximité et de circuits courts » (sans toutefois fixer de cap chiffré). Les atouts agricoles (marchés de producteurs, circuits courts, dénominations de qualité) laisse penser qu'il existe un potentiel important pour valoriser au sein de tous les lieux de restauration collective les produits locaux, biologiques et de terroir.
- Certaines communes enregistrent une diversification du type d'activité agricole, notamment vers l'activité avicole et l'élevage (Saint-Martin- de-Hinx, Saint-Jean-de-Marsacq, Magescq).
- Les surfaces en oléo-protéagineux et céréales à paille (blé par exemple) témoignent d'une tendance à la diversification des assolements du système de monoculture maïs.
- La production de cacahuètes (20 ha environ) sur une ferme à Soustons présente une notoriété grandissante : et pour cause, c'est la seule en Europe.

- Le nombre d'agriculteurs a été pratiquement divisé par 3 entre 1988 et 2017. 465 exploitations ont disparu, soit 63% d'exploitations en moins en 30 ans. Cette perte est supérieure à celle enregistrée par le département sur le même période (-42%).
- La pluriactivité est faible : 6%. Le territoire est fortement marqué par la grande monoculture: 75% de la SAU est consacrée au maïs (grain et semences).
- La prédominance de la culture du maïs (très consommatrice d'eau), associée la forte présence des sols sableux, oblige le déploiement d'importants moyens d'irrigation. Les cartes d'occupation des sols par les cultures et de zone de répartition des eaux (où est constatée une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources en eau par rapport aux besoins) se superposent.
- L'activité d'élevage est hyperspécialisée : parmi les 108 ateliers d'élevage, une dizaine seulement combinent un atelier bovin avec une autre production animale différente.
- 21 exploitations sont certifiées AB, soit 8% du nombre d'exploitations agricoles. Ce chiffre est difficile à comparer avec l'échelle départementale ou régionale car l'indicateur est généralement exprimé en % de SAU en bio, qui n'est pas indiqué pour MACS dans le diagnostic agricole en annexe au PLUi\*.
- Les exploitations certifiées AB représentent des activités agricoles minoritaires sur le territoire : Fruits (24%), Légumes (24%), Plantes (14%), Pisciculture (10%) Fromage de chèvre (9%, soit la totalité des 2 fermes élevant des chèvres). Les grandes cultures représentent 19%.

#### FAIBLESSES

#### MENACES

- Le vieillissement de la population d'agriculteurs (seulement 10 % d'exploitants de moins de 40 ans) induit un risque de poursuite du déclin du nombre de fermes sur le territoire, et d'agrandissement des exploitations en monoculture.
- Les mono-cultures maïs risquent de souffrir des impacts des dérèglements climatiques, notamment le déficit de ressource en eau.

\* Il est probablement possible d'obtenir ce chiffre auprès de la chambre d'agriculture ou en téléchargeant les données territoriales sur CartoBio Territoires (API et start-up d'Etat).



# BIODIVERSITE & FORÊTS

La biodiversité est un domaine immense intégrant la diversité des espèces, génétique et des écosystèmes. Notre société est totalement dépendante de la biodiversité qui nous fournit matières premières, services de régulation et bénéfices immatériels. Aujourd'hui dans une situation de dégradation critique (sur-exploitation des ressources, artificialisation des sols, pollutions, changements climatiques, espèces invasives), la biodiversité doit être positionnée au cœur de l'action publique. L'érosion de la biodiversité est considérée par Forum Economique Mondial comme le 3<sup>e</sup> risque le plus important pour l'économie et les sociétés humaines.

- 60% du territoire est constitué de forêts et milieux semi-naturels (dunes littorales, forêt dunaire, zones humides et barthes, etc.). Selon le SCOT, cette part est stable depuis au moins 2012. Si on y ajoute les espaces agricoles, cette part atteint même 89%. Seulement 5% du territoire est urbanisé.
- Le territoire joint d'une préservation historique des zones naturelles, dans le cadre des SEN (Secteurs d'Equilibre Naturels) issus de la MIACA (1967). Depuis, sites inscrits, classés, ZNIEFF, ZICO et réserves naturelles couvrent une grande partie du territoire. La particularité -et la richesse naturelle- du territoire « *réside en ce que ces zones d'enjeux ne constituent pas des isolats plus ou moins bien connectés, mais plutôt un ensemble encore très cohérent qu'il faut éviter de fragmenter* » (diagnostic du PLUi). La protection des continuités écologiques est intégrée aux objectifs du PLUi.
- L'essence de chêne-liège, rare et originale, se plaît dans les conditions climatiques locales. Le territoire est l'un des rares espaces propices en France pour son développement.
- Les documents de gestion durable concernent près de 50% de la surface de forêt privée. Le Plan Simple de Gestion s'applique sur 80% des boisements privés, du fait d'un nombre important de parcelles forestières de plus de 25 ha. Ces documents permettent de pérenniser et de développer les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts du territoire.

FORCES

OPPORTUNITES

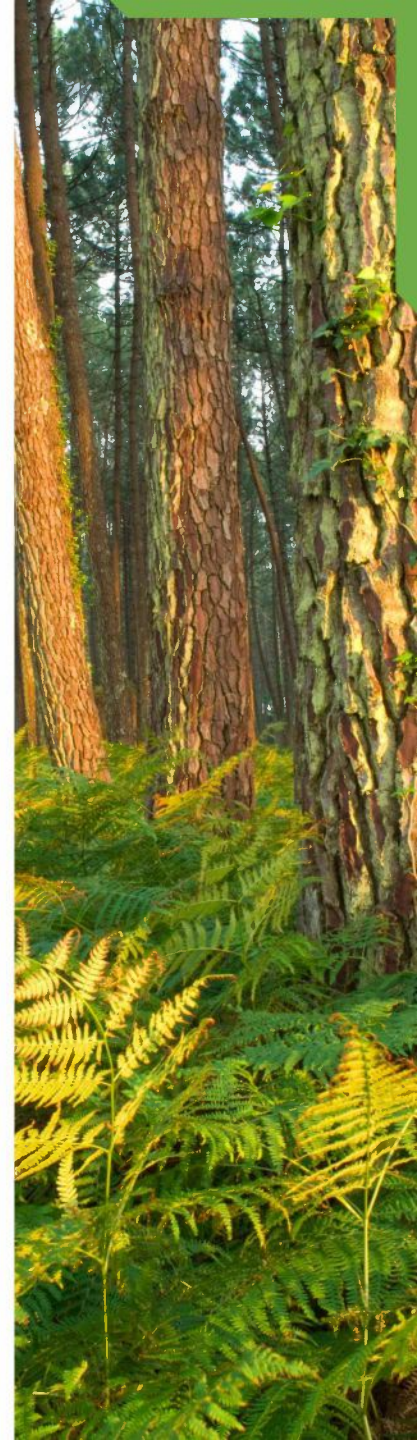
- Opportunité de valorisation des zones prairiales et humides, en contribuant à la diversification des activités agricoles et en soutenant l'essor d'activités d'élevage extensif, suivant le modèle agro-pastoral historique du territoire.
- Opportunité de (re)développer une filière éco-matériaux à partir du chêne-liège (sous la condition que les conditions climatiques du territoire demeurent propices dans un contexte de changements climatiques).

- Certaines espèces et certains milieux emblématiques continuent de régresser : landes humides, boisements alluviaux etc.
- Pollution des sols : 7 sites Basol (sols pollués ou potentiellement pollués) et 368 sites Basias (anciens sites industriels et activités de services). Ces sites sont sous surveillance et peuvent faire l'objet de traitements pour être réhabilités après cessation des activités polluantes.
- Une forte prédominance du pin maritime dans les massifs forestiers, traduisant une relativement faible diversité des espèces d'arbres.
- Ni le SCOT ni le PLUi n'intègrent de diagnostic forestier. L'évaluation du SCOT remarque que l'absence de distinction des natures de peuplement forestiers limite les analyses particulières sur la sylviculture, ses bénéfices, opportunités, incidences et points de vigilance.

## FAIBLESSES

### MENACES

- Un paysage mouvant, avec des mouvements dunaires.
- Des menaces liées aux changements climatiques : risque incendie croissant, recul du trait de côte...
- Un risque de fermeture et reboisement des zones humides ouvertes en l'absence d'entretien et valorisation.
- L'omniprésence des milieux forestiers sur le territoire peuvent induire une sous-valorisation et une banalisation de ces derniers, alors qu'ils sont garants d'une faune riche et parfois remarquable. Aujourd'hui, la diversité des massifs forestiers est menacée par les pratiques culturales intensives du pin maritime. Il y a un fort enjeu de préservation de la diversité des peuplements, notamment du chêne-liège (patrimoine du territoire). Au-delà, l'enjeu est de ne pas réduire la forêt à une exploitation sylvicole et de valoriser sa multifonctionnalité (bois-énergie, loisirs et tourisme, régulation et services écosystémiques).



# EAUX

Ressource vitale, l'eau conjugue des enjeux d'approvisionnement, de traitement après usage, d'équilibre écologique et de vulnérabilité climatique. Au pluriel, elles désignent les eaux douces et salées, de boisson et d'irrigation, ainsi que les composantes du cycle de l'eau.

- La qualité des eaux potables est jugée bonne, et excellente après traitement.
- Leur quantité est également jugée bonne, en capacité de répondre à la demande, même en période estivale, notamment grâce à des interconnexions entre les communes.
- La collectivité a élaboré un schéma directeur d'alimentation en eau potable depuis 2003, actualisé en 2015.
- Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne évalue les cours d'eau du territoire dans des qualités écologiques et chimiques oscillant entre médiocre et bon.
- L'eau de baignade est jugée d'excellente qualité le long de la cote et de bonne qualité dans les lacs marins.
- Les réseaux séparatifs pour collecter les eaux usées se développent et couvrent 97% du territoire en 2017. En parallèle, le taux de conformité des systèmes d'assainissement non collectif augmente aussi sur la période 2014-2017.

FORCES

OPPORTUNITES

- Pour l'heure, la croissance de la population est bien pris en compte par les équipements pour l'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées, en capacité de subvenir aux besoins futurs (à l'exception de la STEP de Saint Martin de Hinx).
- La consommation d'eau douce (par abonné) semble en stabilisation, voire en légère diminution, par rapport à 2013, selon l'évaluation du SCOT.
- Quelques schémas pluviaux existent et doivent servir de socle pour initier une stratégie intercommunale de gestion des eaux pluviales.
- L'eau occupe une place importante dans l'identité du territoire, et a guidé une partie de la composition des espaces urbanisés. Ce peut être un levier pour représenter la transition écologique du territoire.

- Le bassin de l'Adour est classé comme Zone de répartition des eaux (insuffisance de la ressource par rapport aux besoins, liée aux prélèvements pour l'irrigation des grandes cultures et aux prélèvements d'eau potable pour la consommation).
- L'Adour présente un état écologique médiocre et un état chimique non classé.
- Bien qu'en statique, la qualité des eaux superficielles semble bonne, un regard en dynamique (dans l'évaluation du SCOT) révèle que la valeur écologique a globalement diminué entre 2010 et 2016 : *« La part des valeurs « mauvaise » et « médiocre » n'a pas augmenté, mais les valeurs « moyen » représentent désormais près de 42 % des récurrences enregistrées ».*
- Les données indiquées dans l'évaluation du SCOT concluent à une amélioration du rendement du réseaux de distribution d'eau potable, mais des données sont manquantes pour plusieurs secteurs et années. En l'état, il semble difficile d'évaluer les efforts réalisés dans l'amélioration de ce rendement.
- Compte tenu de la nature des sols du territoire (phénomènes de remontées de nappes dans les zones sableuses et difficultés d'infiltration dans les zones argileuses), la gestion des eaux pluviales à la commune et l'absence de stratégie intercommunale sont un point de vigilance.

## FAIBLESSES

### MENACES

- L'équilibre fragile entre les besoins et les ressources disponibles pourrait voler en éclat dans un contexte de changements climatiques (précipitations plus concentrées et événements météorologiques plus fréquents et plus intenses).
- En particulier, une croissance soutenue du tourisme estival, à un rythme plus élevé que le travaux de modernisation et d'agrandissement des STEP, peut impacter la qualité des eaux de baignade et l'activité d'ostréiculture, car les rejets peuvent ne pas être assez dilués et provoquer des concentration de polluants trop élevées.
- Enjeu de gérer les eaux de pluie à la parcelle (pour limiter les surcharges hydrauliques en station) et de favoriser la désimperméabilisation des sols (pour favoriser un meilleur écoulement et limiter les risques environnementaux, notamment liés à l'érosion)\*.

\*REX de l'impact de la pose d'un enrobé sur la piste cyclable de Labenne, qui a aggravé le ruissellement et l'érosion des berges du fait de l'imperméabilisation du sol.





# IDENTITE, PAYSAGES, PATRIMOINE

Ce domaine représente la richesse immatérielle du territoire et constitue le premier moteur de son attractivité.

- Une des grandes richesses est d'ordre paysagère : 5 grandes unités paysagères associées à 5 ambiances perçues différentes : bandeau littoral, plateau forestier, lacs d'arrière dune, collines du Gosse, vallée de l'Adour. Cette richesse paysagère joue un rôle déterminant dans l'image et l'attractivité du territoire.
- Le territoire jouit aussi d'une identité sportive, associée au surf, mais aussi à l'offre d'équipements dans d'autres sports: golf, aviron, natation, centre de préparation,
- Un patrimoine villageois typique, notamment sur le littoral et les rives de l'Adour
- Le programme TEPOS engage le territoire dans une stratégie de gestion et d'investissement pour la transition énergétique du patrimoine de la collectivité: audit, création d'un fonds de concours pour la prise en charge jusqu'à 50% des investissements des communes, groupements de commande et mutualisation. Le récent siège administratif est labellisé BEPOS.

FORCES

OPPORTUNITES

- La forêt est un patrimoine naturel aujourd'hui valorisé pour la filière bois, mais peu d'autres points de vue (tourisme, sports, régulation, valeur intrinsèque).

- Parmi les entités paysagères, seuls le bandeau littoral et dans une moindre mesure le plateau forestier sont valorisés par ou auprès des non-résidents. La diversité paysagère reste à valoriser.
- Les monuments historiques protégés sont en faible nombre et leur répartition est inégale sur le territoire: Un seul monument historique classé (église Saint Martin), 11 monuments inscrits. A cela s'ajoute un petit patrimoine non protégé à l'heure actuelle: châteaux et moulins, airiaux et bâti associé, fermes napoléoniennes, barthes (fermes, réseau hydrographique, patrimoine végétal de platanes), logements ouvriers et sites de production liées à la pêche (Capbreton) ou à la production de bouchons de liège (Soustons). En particulier, les villages typiques des Landes font partie de ce petit patrimoine, aujourd'hui dégradé par l'étalement urbain.

## FAIBLESSES

### MENACES

- Le territoire attire surtout certaines catégories sociologiques : les jeunes retraités et les ménages aux revenus plutôt élevés. En revanche, les jeunes ménages ont des difficultés à s'installer. Cette tendance pourrait freiner le dynamisme du territoire, déjà marqué par un vieillissement de la population plus rapide qu'à l'échelle nationale : 30% des habitants avaient plus de 60 ans en 2015 (25% à l'échelle nationale).
- Un enjeu de préservation des "écrans paysagers" naturels et des points de vue de qualité ("scénographies") dans un contexte d'urbanisation et de développement économique (phénomène de conurbation). Un enjeu de requalification des entrées de bourgs et de préservation des coupures d'urbanisation (surtout le long de la RD810).
- Le territoire est riche d'un patrimoine "ordinaire" (non protégé), qui témoigne de l'histoire du territoire, mais pourrait disparaître à l'avenir, du fait de l'urbanisation ou plus simplement d'un manque d'intérêt.
- L'érosion du trait de côté représente un risque fort pour le maintien de la qualité du bandeau littoral



# RISQUES & VULNERABILITES

L'approche la plus fréquente des risques sous le prisme de la transition écologique correspond à l'adaptation aux changements climatiques. Nous l'élargissons ici à l'ensemble des risques associés à l'anthropocène, dont la pandémie Covid est devenue la meilleure illustration. Au-delà des aléas climatiques et naturels s'agit donc d'identifier les vulnérabilités d'ordre socio-économiques, sans qu'il soit toutefois possible de connaître tous les risques de chocs externes dans un contexte d'incertitude croissante.

- Les risques technologiques sont limités: pas de sites seveso, seulement 2 silos à enjeux très importants. Le transport de matières dangereuses ne concerne que quelques communes du territoire.
- Les risques naturels sont plus importants, mais relativement bien encadrés par les démarches de prévention.
  - 3 Plans de prévention des risques littoraux (PPRL) ont été prescrits en 2010 sur 8 communes des Landes (Mimizan, Soustons, Vieux Boucau, Messanges, Azur, Capbreton, Soorts-Hossegor et Angresse) ;
  - Une étude en cours d'élaboration par le GIP littoral Aquitain a pour objectif d'identifier les sites sensibles et de définir une stratégie de gestion à l'échelle du littoral aquitain.
  - Un Atlas des zones inondables et des Plans de prévention du risque inondation (PPRI) permet d'encadrer ce risque en définissant des zones à risques et des inconstructibilités.
- Globalement, l'enjeu pour l'avenir du territoire est d'éviter d'exposer davantage de personnes et de biens aux principaux risques et nuisances.

FORCES

OPPORTUNITES

- Pas de cartographie du risque de submersion marine (selon PLUi) au-delà du recensement des communes concernées. Prescription par le Préfet en 2010 d'élaborer 2 Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) pour prendre en compte les risques de submersion marine et recul du trait de cote sur une partie du territoire
- Actuellement, aucune commune ne fait l'objet d'un Plan de Prévention du risque feux de forêt. La quasi-totalité des communes de MACS pourtant a connu entre 2000 et 2010 au moins un incendie de plus d'1 hectare (Atlas relatif au risque incendie de forêt dans les Landes, 2011). Plusieurs communes ont été fortement touchées (plus de 11 incendies)

## FAIBLESSES

### MENACES

- Le territoire est concerné par plusieurs menaces liées aux changements climatiques:
  - Submersion marine, sur la quasi-totalité des communes littorales. Erosion marine et recul du trait de côte, pouvant à terme entrainer l'envasement des baies et le remaniement des plages de sable. Le rapport 2018 du GIP Littoral Aquitain prévoit un recul lié à l'érosion chronique de 20 mètres à l'horizon 2025 et de 50 mètres à l'horizon 2050, auquel s'ajoute un recul potentiel de 20 mètres lié à un évènement majeur. Le recul du trait de côte sur le département des Landes est par ailleurs estimé à 1,7 mètre par an en moyenne. La menace concerne particulièrement les zones bâties denses, nombreuses sur le territoire.
  - Inondation par débordement des cours d'eau, qui concerne 7 communes du territoire de MACS.
  - Inondation par remontée de nappes, en période de forte pluie
  - Feux de forêt
- Le territoire manque d'une réflexion globale et transversale sur les risques systémiques de l'anthropocène, au-delà de ceux identifiés liés aux changements climatiques et aux actifs industriels.



# DECHETS & ECONOMIE CIRCULAIRE

Le terme « économie circulaire » n'apparaît ni dans le SCOT ni dans le PLUi. Il est évoqué dans la feuille de route TEPOS.

La thématique Déchets est traitée essentiellement dans le SCOT, ainsi que dans le PLUi.

Le tonnage moyen de déchets collectés sur le territoire est de 505 kg par habitant, en phase avec la moyenne nationale.

- La collectivité a initié une politique de réutilisation de matériaux recyclés lors des travaux de rénovation de la chaussée, depuis 2007, en amont de la LTECV.
- La collecte de déchets en tris sélectifs est en progression constante sur la période 2014-2018, et dans une moindre mesure, le tonnage collecté d'ordures ménagères par an est en diminution après un pic en 2015. Ces résultats peuvent être jugés plutôt bons, par rapport aux caractéristiques touristiques du territoire et à la forte saisonnalité de la présence de la population.

- Le territoire profite d'un vivier large et diversité d'entreprises, qui est une source certaine de synergies et d'opportunités pour l'économie circulaire. Tous les acteurs ont à y gagner.

- L'économie circulaire ne semble pas être intégrée à la vision stratégique du territoire. Seules 2 actions isolées y font référence : promouvoir les circuits courts alimentaires, animer les entreprises dans le cadre de TEPOS.

- Le territoire pourrait perdre en attractivité économique s'il ne s'inscrit dans les nouvelles façons de concevoir les flux entrants et sortants des entreprises.

FORCES

FAIBLESSES

OPPORTUNITES

MENACES

# AIR & CLIMAT

Ces deux thématiques sont réunies car les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre partagent le fait d'être des résultantes atmosphériques des activités anthropiques.

Le climat et l'air sont des enjeux au cœur des PCAET, que la collectivité souhaite réaliser en complétant les briques manquantes de son diagnostic.

Pour l'heure, Le profil énergétique 2016 présente un bilan carbone territorial en 2016 et un profil des émissions de polluants atmosphériques pour 2012. Ces données pourront être approfondies ou actualisées pour le PCAET.

- Le territoire est en dessous des moyennes nationales pour les polluants SO<sub>2</sub> (-84%) et NH<sub>3</sub> (-41%).
- Même sans Plan Climat, la collectivité a engagé une réflexion sur sa transition énergétique et ses émissions de gaz à effet de serre, grâce à la démarche TEPOS.

FORCES FAIBLESSES

OPPORTUNITES MENACES

- L'engagement de la collectivité dans NeoTerra peut être une base pour décliner des politiques de réduction des émissions de GES dans tous les secteurs, notamment l'activité touristique.
- Selon le scénario volontariste Axceleo, il est possible de réduire les émissions de GES énergétiques de 20% d'ici 2030, sur la base d'un portefeuille d'actions ambitieuses.
- **Les barthes et zones humides du territoire sont des puits de carbone à préserver et valoriser dans le contexte d'un objectif national de neutralité carbone.**

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) per capita sont plutôt supérieures à la moyenne française : 9,4 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/hab/an en 2017, vs. 7,2 à l'échelle nationale. Ces estimations n'intègrent pas les émissions importées, et varient entre le profil énergétique 2016 et 2017 (édité en 2019).
- Les transports sont, de loin, le premier poste d'émissions de GES, regroupant 49% du total. Parmi elles, un certain volume sont attribuable au trafic de fret, sur lequel il est difficile d'agir pour la collectivité.
- Le territoire est au-dessus des moyennes nationales pour les polluants PM<sub>10</sub> (+12%), M<sub>2,5</sub> (+28%), NO<sub>x</sub> (+14%), COVNM (+6%).

MENACES

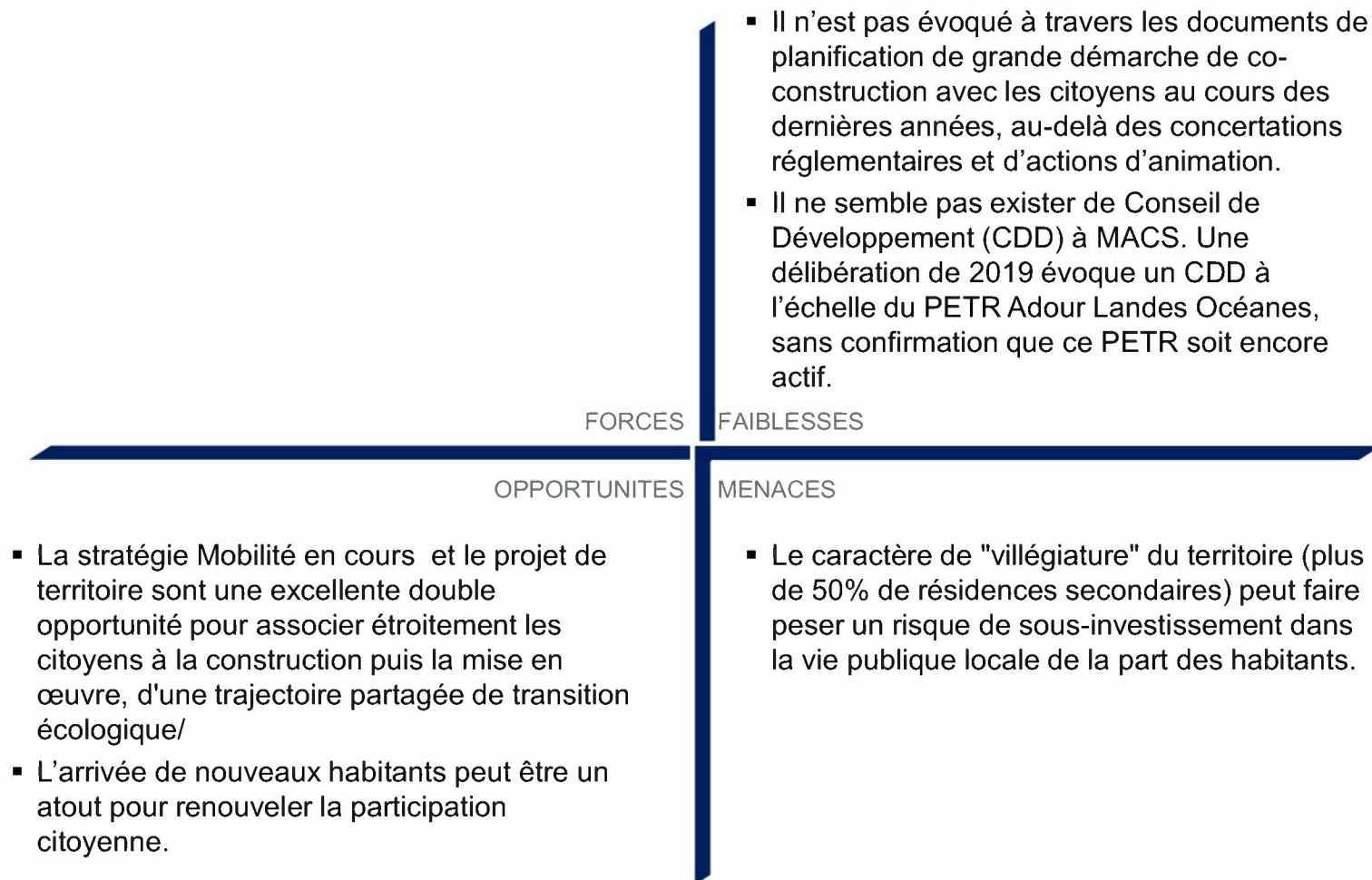
- Les dérèglements climatiques font peser des risques forts sur le territoire, cf. page Risques et Vulnérabilités.
- L'absence de diagnostic exhaustif air et climat peut constituer un angle mort dans la stratégie de long terme du territoire. La démarche TEPOS n'est pas suffisante car elle entretient un biais par son entrée « énergie » (les émissions non-énergétiques ne sont pas traitées)..

# ENGAGEMENT CITOYEN

Ce domaine est intégré à l'étude, considérant que la transition écologique comme politique publique et comme projet de société, ne peut réussir qu'en association avec les parties prenantes du territoire, au premier plan les citoyens.

Cette considération est corroborée par la convention NeoTerra, dont la 1<sup>e</sup> ambition est formulée ainsi :  
« Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique ».

Néanmoins il est relativement difficile de jauger de la qualité de la mobilisation citoyenne à travers les seuls documents écrits à disposition.



## Partie 2

# Etude des documents de planification au prisme de la transition écologique

Le PLUi .....	page 33
Le PLH .....	page 37
Le SCOT .....	page 38
Le programme TEPOS.....	page 39

La stratégie Tourisme et la stratégie Mobilité ne sont pas intégrées à cette étude car elles ne sont pas à ce jour finalisées et adoptées.



# Programme Local d'Urbanisme intercommunal



Le PLUi est, du point de vue de la transition écologique, un document crucial, car le choix urbanistiques ont des impacts dans de multiples domaines.

Globalement, le PLUi traite de l'ensemble des enjeux du territoire, identifiés dans les différents diagnostics passés et synthétisés dans l'étude AFOM de ce document.

Seront abordés dans les pages suivantes : l'urbanisme et l'habitat, l'environnement et l'énergie, les mobilités, l'alimentation.

## DES OBJECTIFS CHIFFRÉS

Le PADD intègre des objectifs dans la plupart des domaines liés à la transition écologique. Certains sont chiffrés : urbanisation, habitat, consommation d'énergie.

D'autres non : exposition des populations aux risques, agriculture de proximité, attractivité commerciale et création d'emplois, qualité paysagère, continuités écologiques, gestion durable de la ressource en eau, mobilités.

Les objectifs chiffrés dans le PADD sont les suivants:

- Modérer d'environ 30 % la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport aux années précédentes (16 % en intégrant le développement touristique de Tosse).
- Réaliser 30 % du développement résidentiel à l'intérieur de l'enveloppe déjà bâtie.
- Densité moyenne de l'ordre de 20 logements/hectare (au lieu de 15 auparavant).

Seul l'axe 1 bénéficie d'objectifs chiffrés.

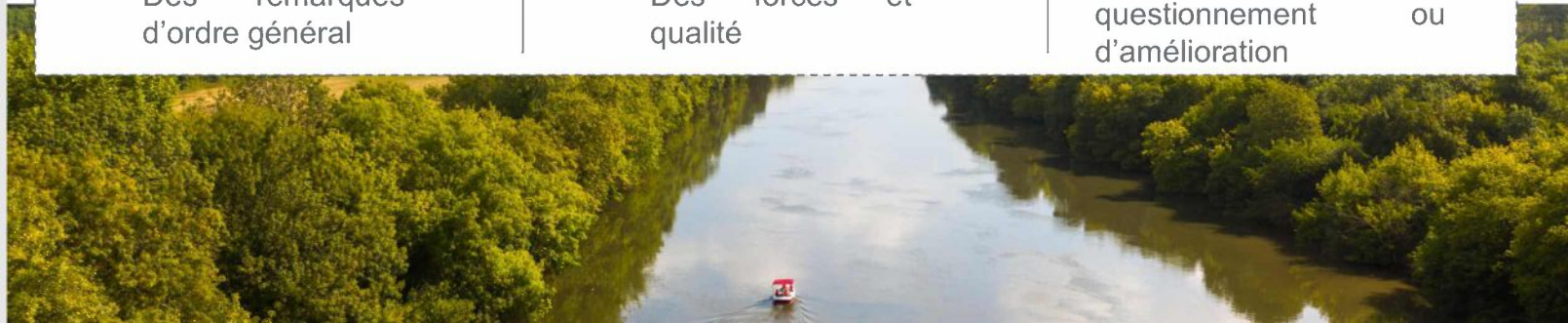
Ce focus reflète l'objectif opérationnel du PLUi de gestion de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Il est néanmoins étonnant que l'unique objectif chiffré se rapportant à l'environnement dans cet axe concerne la consommation d'énergie, qui est moins directement corrélée aux enjeux d'urbanisation que la préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

### ► Sens de lecture des pages suivantes

Des remarques  
d'ordre général

Des forces et  
qualité

Des axes de  
questionnement  
ou  
d'amélioration



On perçoit à travers les documents la recherche d'un consensus entre des enjeux et forces contraires qui tiraillent le territoire, dans un contexte favorable de forte attractivité et de développement tendanciel. L'enjeu repose donc plus dans la traduction concrète et dynamique des orientations que dans l'analyse du document, bien construit et cohérent dans son contenu. Une des grandes questions concerne l'articulation entre les volontés d'accueil et de préservation des équilibres.

Parmi les grands objectifs chiffrés, le PADD fixe un objectif de développement résidentiel et démographique (80-82.000 habitants) plus faible que le scénario tendanciel (90-95.000 habitants) à horizon 2030

Dans cette perspective, la population du territoire augmentera de 28,6% en 15 ans, soit +1,9% par an. Comparée au rythme de +2,03%/an entre 2010 et 2015, la baisse est légère. Le document se positionne pour sa part en accord avec le taux de croissance annuel de 1,8 % sur la période 2012-2030 retenu par le SCOT.

Le rapport de la commission d'enquête émet un doute sur la capacité à tenir cet objectif, arguant de la nécessité pour accueillir cette population de construire un nombre de nouveaux logements (11 500) supérieur au bilan capacitaire des zones AU et U (9 000). Cette différence s'explique peut-être par le choix d'un ratio d'habitant par logement plus faible (1,45), par rapport au taux observé en 2016 (2,17, selon l'évaluation 2019 du PLH).

Le document évoque aussi le ralentissement du rythme d'artificialisation sur la période 2012-2018 par rapport à la période précédente.

Ce ralentissement semble à relativiser: le rythme d'artificialisation donne une impression de ralentissement car exprimé en pourcentage de surfaces artificialisées, mais cache une autre réalité : le nombre d'hectares artificialisés chaque année est stable en absolu, autour de 2.600 ha par an.

En outre, selon le PLUi, les STECAL (zones relevant d'une exception à la norme) couvrent une superficie (425 hectares) supérieure aux zones à urbaniser (AU, 350 hectares).



Les questions environnementales sont traitées dans l'axe 3 qui leur est dédié, en association avec le patrimoine et les paysages. Cet axe "environnemental" n'intègre pas d'objectif chiffré, à propos de la gestion de la ressource en eau ou du maintien des continuités écologiques, ce qu'on peut regretter pour cautionner la recherche d'équilibre entre les 2 grandes forces opposées du développement et de la préservation.

Le PLUi indique classer 88% du territoire en zone inconstructible (zones N et A).

Selon la commission d'enquête, « *le PLUi s'est approprié la thématique de la trame verte et bleue et a été au-delà des exigences du SCOT et bien au-delà de la simple reprise des périmètres d'inventaires et réglementaires* ». La TVB conduit à protéger une surface de 40 500 hectares, soit 66% du territoire.

La commission d'enquête émet néanmoins comme point de vigilance la bonne prise en compte de la TVB dans toutes les opérations : STECAL, OAP. Il est proposé par le SCOT d'ajouter au rapport de présentation du PLUi un atlas communal relatif à la trame verte et bleue pour expliciter les éléments de diagnostic.

Etant donné la grande richesse écologique que représente la forêt, il aurait été intéressant de réaliser un diagnostic des milieux forestiers.

La commission d'enquête préconise dans son avis de dédier un chapitre à la prise en compte de la Loi Littoral, pour accroître la lisibilité des dispositions prises en matière de protection écologique et paysagère de cet espace particulier, et éviter des interprétations divergentes.



La démarche TEPOS est fortement valorisée dans le PLUi, et fait l'objet de l'orientation 1.3. « *Tendre vers un territoire autonome en énergie* ». Ce domaine bénéficie aussi d'un objectif chiffré : Diviser par 2 la consommation d'énergie primaire d'ici 2050.

La commission d'enquête relève que la portée de cet objectif est « *difficilement perceptible* » dans le document.

Le règlement du PLUi intègre plusieurs dispositions favorables à la transition énergétique :

- Bonus de constructibilité pour les constructions faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale,
- Surface minimale de systèmes de production d'énergies renouvelables en toiture pour les constructions liées à des projets économiques et équipements.

D'anciennes friches militaires, anciennes déchetteries et carrières, représentant 52 ha, sont réorientées vers la production d'énergie photovoltaïque, sans impact sur les espaces naturels, forestiers ou agricoles.

La transition agro-alimentaire est traitée dans l'orientation 2.2. "Pérenniser l'activité agricole et sylvicole et encourager une agriculture de proximité" (axe 2 relevant essentiellement de l'économique). L'orientation ne fait pas l'objet d'objectif chiffré.

L'agriculture et l'alimentation ne fait pas partie des 17 thèmes traités indépendamment dans l'avis rendu par la commission d'enquête du PLUi.



Les enjeux de vulnérabilités aux changements climatiques sont directement traités dans l'axe 1, sous l'orientation 1.4. " limiter l'exposition des populations et des biens aux risques et nuisances". Bien que le terme "climat" n'apparaisse pas dans ce titre, c'est essentiellement de lui dont il s'agit dans le texte.

Un objectif vise à "conforter la fluidité des déplacements automobiles" en contradiction avec l'ensemble de l'axe visant à réduire l'utilisation de la voiture individuelle. Le PADD indique d'ailleurs que « la nécessité de créer massivement des voies nouvelles n'est aujourd'hui pas avérée ». Le PLUi souhaite avant tout insérer les projets avec les voies existantes, a minima dans l'attente d'une stratégie communautaire de mobilité consolidée. 14% d'emplacements réservés sont néanmoins dédiés à la réalisation de voies nouvelle pour des secteurs de projet d'envergure.



La mobilité a aussi son axe, le 4e, "Construire un territoire des proximités, de cohésion sociale". Cet enjeu est fortement traité sous le prisme de la mobilité durable, en réponse à la crise climatique (intermodalité, modes doux, offres solidaires, urbanisme adapté).

La démarche de PLUi semble avoir catalysé le besoin d'engager une étude globale sur les mobilités et d'élaborer un schéma directeur des mobilités.

Au sein du PADD, 56 emplacements réservés sont spécifiquement dédiés aux liaisons douces et pistes cyclables (soit 16% des emplacements réservés).

# Programme Local de l'Habitat



Pour les pilotes de la transition écologique territoriale, le PLH est un document opérationnel déterminant, en charge de l'opérationnalisation de son volet « Bâti » : rénovation énergétique des logements, performance énergétique de la construction neuve, lutte contre la précarité énergétique.

Le TEPOS porte des actions complémentaires d'animation des professionnels, de mobilisation des foyers, d'accompagnement des entreprises vers la performance énergétique.

## RENOVATION DE L'HABITAT

L'habitat constitue le plus important levier pour la transition énergétique (36% des consommations d'énergie), et c'est à ce titre que le PLH joue un rôle-clé.

Celui-ci porte un objectif opérationnel d'engager le dispositif de transition énergétique de l'ensemble du parc de logements.

La fiche n°5 du bilan 2019 évoque les actions conduites (sensibilisation des familles, entreprises et artisans, thermographie aérienne, défi FEPOS, mise en place de RénoMACS) et en cours (Dispositif DOREMI).

En particulier, la création de la PTRE RénoMACS traduit un engagement politique fort : 25% du budget du PLH 2016-2019 a été consacré à l'amélioration de l'habitat. 12k€ par an ont été budgetés dans le PLH pour le fonctionnement de la PTRE

## CONSTRUCTION NEUVE, FONCIER ET URBANISATION

L'enjeu de maîtrise du foncier est identifié dès les premières pages du PLH.

Le bilan 2019 met en avant une domination nouvelle des logements collectifs dans la la construction neuve : 54% de production de logements collectifs entre 2016 et 2018

la fiche n°2 du bilan 2019 relative à l'urbanisme durable n'évoque pas d'action particulière pour la maîtrise et l'économie du foncier.

# Schéma de Cohérence Territoriale



Le SCOT affirme comme principe fondateur la volonté de gérer l'espace rural de façon économe et son ambition d'un équilibre raisonné entre développement et protection.

Approuvé en 2014, le SCOT présente un moindre actualité que le PLUi et le PLH. Toutefois, l'évaluation de 2019 permet de jauger de sa mise en œuvre et ses résultats dans 10 thématiques-clés proches de celles du bilan écologique. Cette évaluation tire, selon les indicateurs étudiés, un bilan positif de l'action engagée depuis 2014.

## **ECONOMIE, EQUIPEMENTS**

Le SCoT propose de renforcer les zones d'activités, tout en maîtrisant mieux le développement futur des commerces de 1200m<sup>2</sup> et plus.

Le SCOT mise pour cela sur « l'économie résidentielle » (objectif 5.2.1), qui réfère, selon l'INSEE, aux emplois répondant localement à la demande des ménages (services, commerces, équipements). La P111 évoque l'insertion de ces activités dans le tissu urbain, la limitation des déplacements liés à l'automobile, le maillage commercial de proximité, la programmation d'opérations mixtes en termes d'habitat et d'activités.

On peut questionner la cohérence de cette prescription avec l'objectif 5.1.1 de renforcement des zones d'activités et sa résultante : la tendance à la concentration d'un nombre croissant d'emplois dans ces ZAE, en périphérie des zones résidentielles.

## **EMPLOIS,**

## **POPULATION, URBANISATION**

Le SCOT présente un objectif chiffré de maîtriser le rythme annuel de croissance de la population à 1,5 %.

Il porte plusieurs orientations relatives à l'urbanisation: observer la répartition de la croissance de la population selon les polarités du territoire, limiter la consommation de l'espace, favoriser la densification de certains secteurs déjà urbanisés ainsi que des secteurs d'extension urbaine. Ces orientations ne sont pas appuyées par des objectifs chiffrés. Les valeurs du rapport d'évaluation montrent néanmoins un respect de ces objectifs.

## **MOBILITE**

Le SCOT ne distingue pas au sein de l'objectif de renforcement des ZAE l'équilibre à rechercher entre espaces stratégiques, d'équilibre et de proximité. Pour favoriser l'économie résidentielle et limiter les déplacements motorisés, les espaces de proximité et d'équilibre semblent prioritaires. Les espaces stratégiques paraissent donc encore trop favorisés dans les

## **HABITAT,**

## **BIODIVERSITE, RESSOURCES**

Le SCOT reconnaît la valeur des espaces agricoles et naturels valorise leur diversité.

Le SCOT présente des ambitions dans la gestion de la ressource en eau, mais se révèle en partie incompetent pour agir, notamment sur l'objectif de réduction des consommations d'eau douce. Un document opérationnel sur la gestion des ressources naturelles (bois, eaux, sols, etc.) pourrait combler ce manque (dans une approche de résilience, et lutte contre les vulnérabilités intégrée au projet de territoire, par exemple)

documents stratégiques. Le nombre d'emplois a en effet diminué dans les espaces de proximité entre 2015 et 2019, selon l'évaluation du SCOT.

Le SCOT ne porte pas de réflexion sur un urbanisme favorable à la dé-mobilité, par le rapprochement des lieux d'activités et de résidence, lorsqu'il s'agit de maîtriser les flux routiers.

# Feuille de route TEPOS



La feuille de route TEPOS a été élaborée dans le cadre d'un contrat d'objectifs avec l'ADEME, qui a fourni un cadre pour imaginer une trajectoire et un programme d'actions cohérent.

Ses deux piliers sont la réduction des consommations énergétiques, dans les différents secteurs, et la production d'énergie renouvelable, qui devient un nouveau domaine d'action publique pour la collectivité.

## REDUCTION DES CONSOMMATIONS

C'est le premier axe traité par la feuille de route, avec plusieurs leviers: la sobriété, l'efficacité, la mobilisation des acteurs. Les actions collent à ces différents objectifs et impactent les domaines de l'habitat, du développement économique, de l'urbanisme, des mobilités, du patrimoine public, de l'économie circulaire et de l'engagement citoyen.

Elle s'intéresse aux ressources naturelles (bois, alimentation), mais n'intègre pas les enjeux de biodiversité.

Elle ne traite pas non plus directement les risques et vulnérabilités, néanmoins chaque action y contribue indirectement, notamment en réduisant la dépendance énergétique du territoire.

## PRODUCTION D'ENERGIE RENOUELABLE LOCALE

Celle-ci est en relation avec les enjeux fonciers, et le PLUi a intégré les ambitions de production d'ENR dans son règlement. Elle concerne aussi la stratégie économique, par le développement de nouveaux métiers et activités. Néanmoins la feuille de route ne porte pas d'action spécifique sur la formation et l'animation des corps de métiers relatifs aux énergies renouvelables.